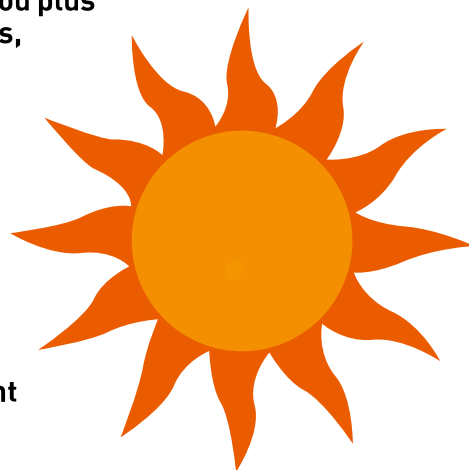


BTP, travaux en extérieur

Les salariés travaillant sur les chantiers ou plus généralement en extérieur (espaces verts, etc.) sont particulièrement exposés aux risques liés aux fortes chaleurs (baisse de vigilance, déshydratation, malaise...). Les activités physiquement exigeantes et le port d'équipements de protection individuelle (EPI) ou de tenues de travail spécifiques accentuent encore ces risques, qui doivent être évalués et intégrés dans le DUERP. Des mesures doivent être mises en place et préparées en amont pour sécuriser le travail en extérieur lors des épisodes de chaleur.

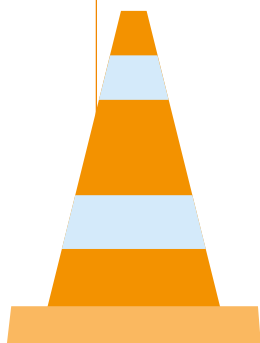


+ Équipez le chantier

- Aménagez des zones d'ombre (ombrières, auvents) sur postes extérieurs.
- Prévoyez une base-vie rafraîchie.
- Aménagez des zones de repos fraîches à proximité des postes de travail.
- Installez un point d'eau fraîche dédié par zone, organisez son ravitaillement régulier.
- Prévoyez une quantité d'eau suffisante en cas d'absence de point d'eau courante (3 litres/salarié/jour).
- Utilisez des aides mécaniques pour réduire la dépense énergétique des salariés.
- Prévoyez des véhicules ou engins équipés de cabines climatisées.

+ Adaptez l'organisation du travail

- Adaptez les horaires collectifs de travail : démarrage plus tôt le matin, arrêt ou allègement l'après-midi.
- Augmentez la fréquence et la durée des pauses à l'ombre et au frais.
- En lien avec vos fournisseurs, adaptez les horaires de livraison aux heures les plus fraîches.
- Planifiez les tâches lourdes exclusivement aux heures les plus fraîches.
- Réduisez les cadences et objectifs de production.
- Reportez les tâches non urgentes hors des pics de chaleur.
- Limitez/stoppez temporairement les travaux en plein soleil, notamment sur toiture, bitume, terrassement...
- Évitez le travail isolé en extérieur : travail en binôme, prévoyez une surveillance et une communication régulière.





- En cas de présence de jeunes salariés (moins de 18 ans), affectez-les à d'autres tâches, le Code du travail interdisant de les exposer à des températures extrêmes.
- Organisez la vérification quotidienne des niveaux de chaleur attendus en consultant le site de Météo France. En cas d'alerte (jaune, orange ou rouge), adaptez les mesures au niveau d'alerte.
- Mettez en place, en lien avec le service de prévention et de santé au travail, des aménagements individuels pour les salariés vulnérables : femmes enceintes, travailleurs atteints de pathologies chroniques ou en situation de handicap notamment.

+ Faites porter des tenues de travail et EPI adaptés

- Identifiez les postes nécessitant le port de vêtements de travail spécifiques (combinaisons...) et réalisez une évaluation spécifique des astreintes thermiques à ces postes. Votre Carsat ou votre SPSTI peut vous accompagner dans cette démarche.
- Fournissez ou encouragez le port de vêtements de travail de couleurs claires, légers, amples, respirants ou rafraîchissants, compatibles avec les règles internes de l'entreprise.
- Fournissez et faites porter un casque avec protège-nuque et des lunettes de protection UV adaptées.
- Limitez au strict nécessaire les EPI accentuant la chaleur : privilégiez par exemple des versions respirantes permettant d'évacuer la sueur.
- Mettez en place une rotation des tâches pour réduire la durée du port continu de ces vêtements.
- Favorisez la récupération thermique entre deux vacations en vêtements de travail spécifiques : pauses, hydratation, rafraîchissement.

+ Sensibilisez et formez vos équipes

- Formalisez une procédure « coup de chaleur » : arrêt immédiat du travail, mise au frais, hydratation, appel des secours si symptômes graves (désorientation, nausée, perte de conscience...).
- Formez les salariés et l'encadrement à l'observation des premiers signes d'alerte (baisse de vigilance, irritabilité ou changement de comportement...) et à la conduite à tenir.
- Formez des salariés sauveteurs secouristes du travail (SST) au sein de l'entreprise. Affichez la liste des SST avec leurs coordonnées.
- Organisez un brief quotidien « météo et chaleur » en prise de poste (signes d'alerte, pauses, hydratation).
- Rappelez l'importance de boire régulièrement de l'eau et avant la sensation de soif.
- Rappelez d'éviter les excès de boissons alcoolisées, très sucrées et contenant de la caféine (café, thé, soda) en période chaude.
- Prévoyez un affichage dans les locaux de vie : signaux d'alerte, conduite à tenir, numéros d'urgence.

+ Réalisez des retours d'expérience

- Recueillez les observations des salariés et analysez les difficultés et les bonnes pratiques après chaque épisode caniculaire.
- Ajustez le plan d'actions en conséquence.